

Séance du 11 mai 2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DECISION MODIFICATIVE N°1 – 2026 – BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le onze mai
A dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, à MONTBELIARD, après convocation légale du 27 avril 2026, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET - Présidente,

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents 12

Etaient présents :

Mme Marie-Noëlle BIGUINET, Maire et Présidente du Conseil d'Administration
Mme Annie VITALI, Mme Gisèle CUCHET, Mme Patricia LHOMME, Mme Brigitte HADDAD, M. Romain AJOUX, M. Patrick CANTAT, membres du Conseil Municipal

M. Joël GOMARD, Mme Antoinette HINGRAY, Mme Christine STOKOBER, Mme Pauline PERRIN, Mme Denise MESLIN, membres désignés par le Maire

Assistaient à la réunion :

M. Laurent LAMAURIE, Directeur Général Adjoint des Services
Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS
Mme Béatrice MAIRE, Responsable Pôle Administratif et Financier

Était excusé :

M. François LEBEAU, membre nommé par le Maire

Secrétaire de séance : Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS

La Décision Modificative n°1 fait apparaître en section de fonctionnement et d'investissement, des inscriptions et des ajustements de crédits en dépenses et en recettes.

Elle se cumule avec le Budget Primitif.

L'équilibre financier de cette DM1 est le suivant ☐

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	0 €	0 €
Investissement	0 €	0 €
Total	0 €	0 €

BUDGET PRINCIPAL				
DEPENSES				
CHAPITRE	NATURE	LC	LIBELLE DE LA LIGNE DE CREDIT	AJUSTEMENT + ou -
FONCTIONNEMENT				0,00
002	2	969	résultat de fonctionnement reporté	-10 120,00
011	62261	990	Honoraires	10 120,00
INVESTISSEMENT				0,00
20	2051	8076	Achat de licences et logiciel	20 000,00
23	2315	29178	Immobilisations en cours	10 000,00
21	21848	932	Autres immobilisations corporelles	-30 000,00
RECETTES				
CHAPITRE	ARTICLE	LC	LIBELLE DE LA LIGNE DE CREDIT	AJUSTEMENT + ou -
FONCTIONNEMENT				0,00
INVESTISSEMENT				0,00

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- D'approuver la décision modificative N°1 – 2026 du Budget Principal

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter la présente disposition.

Pour :12

Contre :0

Abstentions :0

Après délibération, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette proposition.

Pour extrait conforme,
A Montbéliard, le 12 mai 2026

Déposée en Sous-Préfecture le 13 mai 2026

Pour la Présidente et par délégation
La Directrice
Ilhame AOUAD

